

l'arrêté des comptes annuels dans la comptabilité d'engagement

Page 1 sur 3

Retrouvez [ce stage sur notre site web : réf. ECFE](#) Version 6 – 10/06/24

**Contacts et informations : Thierry Goemans 06 86 48 14 18
thierry@adjuvamus.fr**

Objectifs pédagogiques

L'objectif principal de ce stage est l'apprentissage des écritures de fin d'exercice (autrement désignées comme "les écritures d'inventaire") nécessaires à la clôture des comptes annuels des entreprises et autres entités économiques soumises à l'obligation de tenue d'une comptabilité complète, au sens du droit français.

Cinq objectifs sous-jacents ont été déterminés :

Être capable de :

1. faire correspondre les comptes à l'image fidèle de la réalité, aux principes de prudence, de sincérité et d'indépendance des exercices
2. passer les écritures de régularisation de l'actif et du passif
3. justifier le solde de tous les comptes
4. déterminer le résultat de l'exercice
5. clôturer les comptes et établir le report à nouveau.

Public cible

Ce stage s'adresse aux personnes qui veulent apprendre à finaliser les comptes d'une organisation soumise à l'obligation de tenir une comptabilité complète (comptabilité d'engagement, autrement désignée "comptabilité en partie double") :

- dirigeants de sociétés commerciales
- conjoints collaborateurs
- comptables salariés
- comptables uniques ou comptables généraux
- aux créateurs d'entreprises
- assistants de gestion
- créateurs d'entreprise
- personnes en reconversion professionnelle
- demandeurs d'emplois.

Et à toute personne impliquée dans les travaux de clôture comptable d'une société commerciale.

l'arrêté des comptes annuels dans la comptabilité d'engagement

Page 2 sur 3

Sanction

Certificat d'assiduité

Détail du programme

I° Passer les écritures de fin d'exercice

Temps pédagogique estimé : 3 heures

- Régularisation des Charges
- Variation des stocks, factures non parvenues et charges constatées d'avance.
- Régularisation des Produits
- Factures à établir, produits constatés d'avance, production immobilisée.
- Inventaire des Actifs et Passifs
- Justification des soldes du grand-livre, calcul et comptabilisation des provisions/amortissements.

II° Clôturer les comptes

Temps pédagogique estimé : 1 heure

- Valider les journaux et procéder aux éditions définitives légales.
- Présenter le bilan et le compte de résultat qui procèdent de la balance finale.
- Solder le compte de résultat par imputation sur les Fonds Propres.

III° Pratique

Temps pédagogique estimé : 3 heures

- Passer les écritures de fin d'exercice à partir de données exemple.
- Déterminer le résultat comptable et l'inventaire des Actifs et Passifs d'une société exemple, après avoir passé les écritures de fin d'exercice requises.
- Présenter le bilan et le compte de résultat finaux.
- Procéder à l'ouverture de l'exercice N+1
- Réaliser l'à-nouveau des comptes du bilan, au premier jour de l'exercice comptable.

l'arrêté des comptes annuels dans la comptabilité d'engagement

Page 3 sur 3

Modalités et livrables

- Entretien de recueil des besoins, pour une personnalisation optimale de votre formation
- Cours organisé en présentiel, dans votre entreprise ou dans notre centre de formation ou en classe à distance (FOAD)
- Pour les exercices, il est possible d'apporter des données issues de l'environnement professionnel du stagiaire.
- **Hotline : pour favoriser la mise en pratique, les participants bénéficient de 6 mois d'accès privilégié à la ligne téléphonique de leur formateur, afin de pouvoir lui poser directement des questions.**
- Nos formations sont éligibles au crédit d'impôt formation des dirigeants.
- Livrables : guide des écritures d'inventaires + manuel d'organisation administrative et comptable + matrice Excel utilisable par le participant pour réaliser l'analyse et la justification de ses comptes.

Pré-requis

Aucun.

Les plus du stage "écritures de fin d'exercice"

A terme de la formation, les participants seront capables de contribuer efficacement à l'arrêté des comptes annuels ; ils seront aussi plus performants dans leur relation avec l'expert-comptable ou la direction comptable de l'entreprise.